

matchdocument

Pas une famille n'est épargnée. Mais malgré les morts prématurées par centaines et les preuves, aucune enquête épidémiologique n'est entreprise et certains bâtiments, à l'abandon, ne sont toujours pas désamiantés. Les Normands portent plainte... et agonisent, les poumons cimentés par ces poussières assassines.

Depuis le XIX^e siècle, cette région subit les effets mortels de ses ateliers de filature d'amiante. Ci-contre, au Baronnet, un site de stockage et de transformation de l'amiante de la société Ferodo.

AMIANTE

ce n'est pas fini

CONDÉ-SUR-NOIREAU, EN BASSE-NORMANDIE, CONTINUE DE MOURIR DES POUSSIÈRES INDUSTRIELLES

PAR PATRICK HERMAN - PHOTOS NANDA GONZAGUE

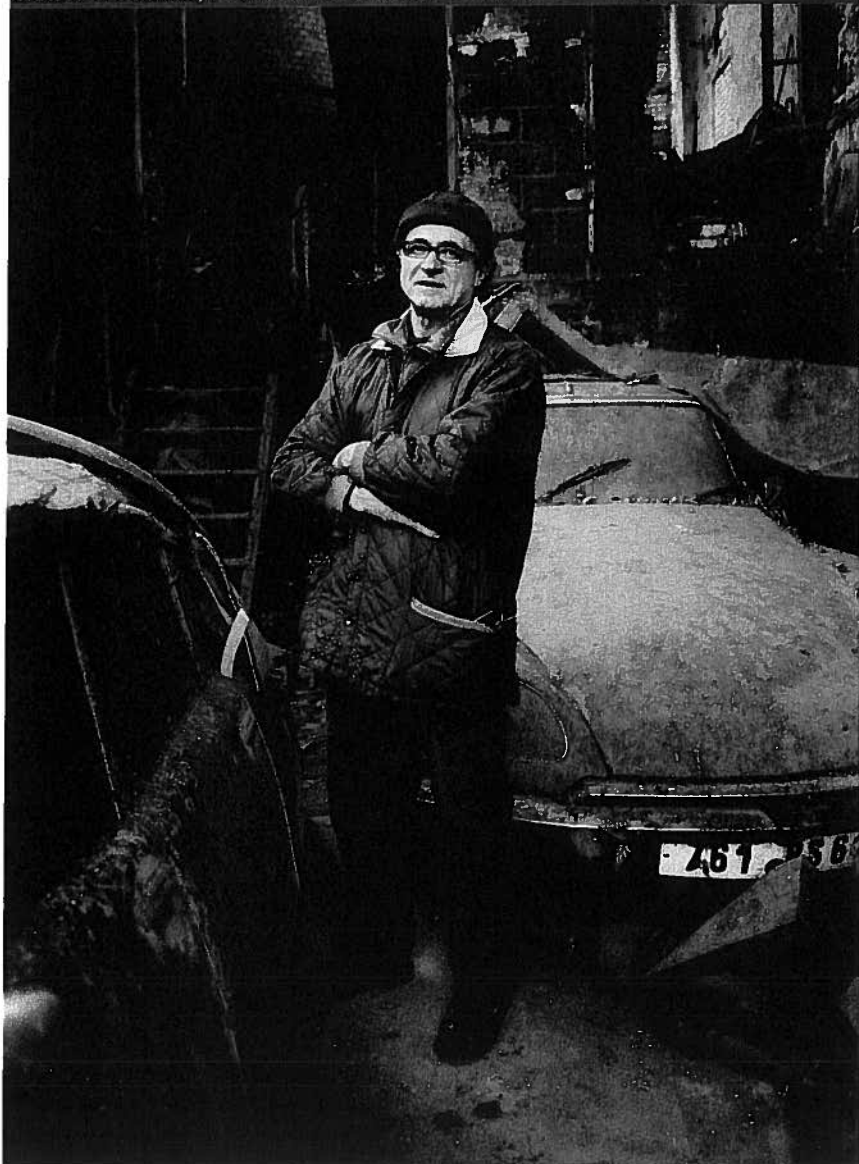
Un morceau d'amiante brut (amiante chrysotile bleu) transformé par les ouvriers en matériau d'isolation.



L'ENTRÉE À L'USINE OUVRAIT LES PORTES D'UNE MEILLEURE CONDITION SOCIALE, ON REFOULAIT LES DOUTES SUR LES RISQUES

Petite commune nichée au bord du Noireau, dans l'Orne, Caligny a compté jusqu'à près de 1700 habitants au milieu du XIX^e siècle et en abrite environ la moitié aujourd'hui. L'usine du Pont, située près du village, est une ancienne filature comme on en voyait en Basse-Normandie, quand les paysans tissaient à domicile avant de se faire paysans-ouvriers et d'aller travailler dans des ateliers installés le long des cours d'eau. En 1904, le tissage du coton, en crise, laisse la place à la fabrication de tresses et de tissus calorifuges en amiante. Depuis quinze ans, une première usine utilisant ce matériau a été construite dans la vallée de la Vère, près de Condé-sur-Noireau. Les machines de l'industrie textile ont été adaptées afin de séparer les fibres, et le fil sort après le travail des loups, effilocheuses et autres cardes, générant une poussière incessante.

MICHEL LEPRINCE, propriétaire de l'usine du Pont, invendable car impossible à désamianter.



Dès juin 1893, une loi sur l'évacuation des poussières industrielles stipule que «l'air des ateliers sera renouvelé de façon à rester dans l'état de pureté nécessaire à la santé des ouvriers». Mais il faudra attendre soixante-dix ans pour qu'une réglementation limitant l'empoussièrisme siliceux sur les lieux de travail soit prise.

Difficile pour le promeneur d'imaginer l'histoire que cachent aujourd'hui les restes de l'usine du Pont. Le long de la petite route, des verrières, des piliers de brique, une charpente effondrée et l'eau verte qui passe sous le bâtiment. Pour y stocker des vieilles voitures et des caravanes, Michel Leprince a acheté ce bâtiment en 1975. C'était peu de temps avant la première grande vague de contestation de l'amiante. Il nous montre des cartons amiantés qui pendent des plafonds. Comment imaginer que l'amiante ait disparu comme par enchantement de ces ruines ? Et pourtant, après avoir fait procéder à des prélèvements sur site, la société Valeo, le précédent propriétaire, indique en mai 2007 qu'elle n'envisage pas de participer aux actions de mise en sécurité du site.

Elu en 2008 à la tête de la commune, Daniel Cattelain pose la question : qui va payer le désamiantage du bâtiment et de ses alentours, car des déchets de filature sont stockés partout le long du Noireau sous les ronces ?

De l'autre côté de la route, à quelques mètres de là, des maisons sont habitées. Les victimes de demain ? L'amiante aujourd'hui ne se voit plus comme lorsqu'il blanchissait route, champs et arbres autour d'une usine en activité, «de la neige toute l'année», selon les anciens. Mais la menace est là, tapie, plus de cinquante ans après la fermeture de l'établissement.

Des paysages à la blancheur mortelle

M. Prunier fait partie de ces anciens qui se souviennent. Tournant et retournant ses doigts de paysan habitué au dur travail des champs, assis dans sa cuisine à Saint-Germain-du-Criault, il laisse les mots s'échapper peu à peu. Sur la cheminée, des photos des disparus. Georgette Prunier est décédée en 2000 d'un mésothéliome, le cancer de la plèvre. Le mari de Mme Lange, avec qui M. Prunier a décidé de partager le restant de ses jours, «pour s'entraider», disent-ils, est mort d'une maladie des poumons dont le diagnostic n'a pas été établi. Comme tant d'autres, M. Prunier a été commis de ferme avant de s'acheter une petite ferme, agrandie peu à peu.

«On avait trente vaches à lait, précise-t-il, et je travaillais des terres aux Fontaines sur la commune de Montilly-sur-Noireau, près de Caligny. Dans les champs c'était tout blanc, comme du brouillard. Quand je labourais, ça fumait derrière le brabant. Et les vaches en avaient sur le poil. Elle a attrapé ça comme ça, en trayant les vaches qui se secouaient. Quand on trait, on a le nez sur le poil des bêtes. On s'était mariés en 1953, ma femme venait de la Mayenne, le docteur lui a dit : «Vous avez ça depuis quarante ans.» La maladie venait de se déclarer : examens, hôpital puis sept mois à la maison. «Elle était au rez-de-chaussée, à peine j'étais monté au premier étage, elle se mettait à geindre, je redescendais. Au début elle pesait 65 kilos, à la fin, 32. Elle n'avait plus que la peau et les os.» Mme Prunier sera l'un des premiers dossiers pris en compte par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) créé en décembre 2000. M. Prunier : «Ils sont venus à la maison voir si j'avais pas d'amiante, ils ont pris des mesures pour voir les distances jusqu'à l'usine de Montilly. Ça sortait de l'ordinaire. Pendant deux ans de temps je ne vivais plus.



CONDÉ-SUR-NOIREAU. Sandrine Sabre se consacre depuis dix ans au combat sanitaire contre l'amiante, son père est un ancien employé de Ferodo.



Ma femme était cimentée par l'amiante, durcie complètement à l'intérieur; elle avait le ventre comme un caillou.»

Par solidarité avec les autres victimes, M. Prunier s'est déplacé tant qu'il a pu, au tribunal de Caen, à Paris. Aujourd'hui il donne toujours à leur association, l'Aldeva, il n'est pas de ceux qui disparaissent une fois leur dossier réglé.

« On était des ruraux, des "demeurés" en quelque sorte »

La fermière de Saint-Germain a fait partie de la seconde vague des victimes: elles ont eu le malheur de vivre ou travailler à proximité des usines. Mais les premiers touchés ont été les ouvriers et ouvrières de l'amiante et d'abord ceux de la vallée de la Vère. Pour rejoindre Athis-de-l'Orne, on peut remonter la vallée où se succèdent les anciennes usines de la société Ferodo Normandie. Là on broyait, retordait, filait et tissait l'amiante. Maurice Leroux a travaillé dans quatre d'entre elles. Certaines ont disparu, d'autres ont été reprises pour d'autres activités ou sont en déshérence. Quant à la décontamination des lieux... Elles portaient des noms charmants, la Martinique, la Petite Suisse, le Platfond, le Réservoir, pour beaucoup elles ont été des antichambres de la mort.

M. Leroux a été pendant trente ans représentant du personnel. Il a son idée sur l'installation de la société Ferodo dans la région: « Ils sont venus car on était des ruraux, pas des combattifs, des "demeurés" en quelque sorte. Il n'y avait pas d'esprit syndical. » A l'époque, Ferodo était la filiale d'une multinationale anglaise, Turner & Newall. Dès 1931, une réglementation contre l'empoussièrement entre en vigueur en Grande-Bretagne, et en 1934, l'asbestose, une fibrose, y est reconnue comme maladie professionnelle. Rien de tel en France, et c'est à cette époque que la société anglaise multiplie les rachats d'usines en Basse-Normandie.

Maurice Leroux ne sous-estime pas l'attrait qu'une embauche représentait pour le monde rural: l'entrée à l'usine ouvrait les portes d'une meilleure condition sociale, et on refoulait

ses doutes sur les risques encourus dans cette atmosphère saturée de poussières. A partir de la fin des années 70, il y avait les mesures d'empoussièrement effectuées par l'entreprise elle-même. « Les prélèvements étaient toujours bons, se souvient M. Leroux. Evidemment, si la machine était arrêtée pendant le prélèvement... » Tout cela était géré dans un esprit paternaliste: après chaque décès, la femme ou le fils était embauché. La société distribuait à ses salariés bourrelets, plaques de carton, tissus d'amiante payés au prix symbolique et des déchets aux paysans pour boucher des trous dans les champs.

A l'époque on craignait la fermeture de l'entreprise

Aujourd'hui, aux Vaux de Vère, au Baronnet, à Rocray, aux Fontaines, l'amiante est partout, enterré autour des usines. A la fin des années 70, près de 2400 salariés y travaillent: la population de tout un territoire qui s'étend de Condé jusqu'à Flers, Falaise, Vire, Thury-Harcourt a été exposée à l'amiante. En 1961 s'ouvre la grande usine de Condé. Elle concentre la fabrication des garnitures de freins et de matériaux de friction pour l'automobile dont la croissance porte le développement de Ferodo. Dans sa maison de Pont-d'OUILLY, aux portes de la « Suisse normande », M. Sabre se souvient de son jour d'embauche à Condé: « C'était le 7 septembre 1970. J'ai commencé comme commis de ferme à 100 francs par mois, puis j'ai travaillé dans une entreprise agricole, une fromagerie et enfin chez Ferodo. Ils payaient 900 francs, bien plus que le salaire ouvrier dans la région. J'ai d'abord été au façonnage des segments puis au contrôle. Au perçage, on avait un tuyau d'aspiration de 80, mais il y avait de la poussière partout quand même. Mon père, qui avait travaillé à la reconstruction de Condé après la guerre, n'a jamais voulu aller à Ferodo parce qu'on y mourait, ça se savait déjà dans les années 50. J'étais entré en attendant de trouver autre chose et puis je suis resté pour construire un projet de vie. C'était une promotion pour sortir de la pauvreté, avoir un salaire, avoir une voiture. »

Un sentiment renforcé par la création d'un comité d'entreprise, la distribution de cadeaux à Noël, l'accès au sport, à des logements gratuits. Tout cela a pesé lourd et explique en partie pourquoi, dans le monde ouvrier, la prise de conscience du risque a été tardive, sur fond de dissimulation par les industriels. Elle a aussi été retardée par les positions divergentes des syndicats sur la question dans les années 70. M. Sabre: « La CFDT a été la première à tirer la sonnette d'alarme et a été stigmatisée à cause de ça. C'était dans les années 70. La CGT craignait plutôt la fermeture de la boîte et (Suite page 42)



VEUF DE L'AMIANTE. M. Prunier et Mme Lange.



M. LEROUX, ancien ouvrier de l'usine.

L'AMIANTE EN DATES

- 1893** Loi sur l'hygiène et la sécurité sur les lieux de travail.
- 1965** Communication du Dr Turiaf sur le caractère cancérigène de l'amiante devant l'Académie nationale de médecine.
- 1973** Début des procès aux Etats-Unis.
- 1976** Création du Collectif intersyndical sécurité à Jussieu
- 1977** Décret limitant le taux d'empoussièrement à 2 fibres par cm³. Puis décret d'interdiction des flocages.
- 1982** Création du Comité permanent amiante (CPA) pour promouvoir l'usage contrôlé
- 1994** Plaintes des veuves de Gérardmer.
- 1996** Création de l'Association de victimes de l'amiante (Andeva) publication du rapport de l'Inserm premières plaintes à Condé.
- 1997** Interdiction de l'amiante en France.
- 1998** Départ en retraite anticipé pour les travailleurs de l'amiante.
- 2000** Création du Fond d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiv).

LES ESTIMATIONS OFFICIELLES PRÉVOIENT D'ICI À 2025 100 000 VICTIMES EN FRANCE, 500 000 EN EUROPE



MASQUE DE PROTECTION très vite saturé par les poussières.

AMIANTE DATES

009 La chambre d'instruction à la cour d'appel de Paris confirme les mises en examen dans l'affaire Ferodo-aleo ; ouverture du procès de juin avec 1000 parties civiles.
010 Selon l'arrêt du 7 décembre, dans la procédure pénale de Condé, seules 3 plaintes sur 27 sont approuvées de prescription, les autres sont aliénées.

voulait sauver l'emploi. Ça divisait les habitants, ça a créé de la défiance. Des blessures profondes qui ne se sont jamais refermées.» Par la suite, la CGT mènera la mobilisation pour une retraite anticipée des travailleurs de l'amiante. Le problème reste donc confiné à l'intérieur des usines jusqu'à 1976.

Dans toutes les familles, l'amiante a frappé

Cette année-là, l'affaire de Jussieu éclate : les universitaires parisiens s'aperçoivent que leurs bâtiments sont floqués à l'amiante et créent un Collectif intersyndical sécurité, alarmés de voir ce matériau saupoudrer couloirs, bureaux et labos. Interpellations, manifestations, l'amiante fait irruption sur le devant de la scène. Dans la région de Condé, quelqu'un suit de près toute cette affaire. Assise devant sa belle cheminée en bois ouvragé, Marie-Paule Labey évoque une réunion publique en 1976 à Condé. A la suite de la pollution du barrage de Pontécoulant par les déchets d'amiante en 1975, les communes de Condé et de Saint-Pierre-du-Regard ont été privées d'eau potable. Une association de sauvegarde de l'environnement se crée, contact est pris avec les scientifiques de Jussieu qui font le déplacement en avril 1976. Une initiative qui n'est pas de tout repos : «J'ai trouvé des inscriptions "Mme Labey, c'est la mort du pays", j'ai subi des pressions jusqu'à chez moi, la préfecture m'a même demandé si je voulais être protégée.»

Le toxicologue Henri Pézerat, qui jouera un rôle majeur dans l'interdiction du matériau, dresse un tableau accablant. M. Masson, directeur à l'époque et mis en examen il y a quelques années avec quatre autres responsables de Ferodo pour «homicides et blessures involontaires», réplique : «Tout ceci est faux.»

La presse nationale s'empare de l'affaire, mais sur place une grande partie des ouvriers ne voit pas d'un bon œil ces lanceurs d'alerte perçus comme menaçant leur emploi. L'arrêté de 1977 et le décret de 1978, qui interdisent les flocages à l'amiante et limitent l'empoussièrément sur les lieux de travail, mettront fin pour des années à la mise en cause de la fibre mortelle. La création du Comité permanent amiante (CPA) en 1982 par un cabinet de lobbying permettra aux industriels de gagner une quinzaine d'années.

Une chose est sûre, pas une famille n'a été épargnée. Marie-Claude Groussard habitait avec sa famille au Pont de Montilly : «Mon père avait été embauché en 1942. Il a fini contrôleur de production.

Il allait dans toutes les usines et a pris sa retraite en 1982. Deux ans après il est mort d'un mésothéliome. Puis ça a été ma mère, en 1996. Elle brossait ses vêtements de travail. Puis le frère de ma mère, puis les deux frères de mon père. Tout le monde travaillait à Ferodo.» Sur la pile de son dossier, la photo de ses parents...

M^e François Martin de l'Aldeva (Association locale de victimes) : «Nous avons engagé environ 1700 procédures en faute inexcusable devant le tribunal des affaires de sécurité sociale. Toutes ont été gagnées. Quant au nombre de victimes, je l'estimerais à plus de 3000. Pour les dossiers dits "environnementaux" concernant les personnes qui n'ont jamais travaillé chez Ferodo-Valeo, environ 300 ont été portés devant le Fiva. Au début cela n'a pas été facile, mais les procédures en appel ont débouché sur des victoires.»

Les procès traînent, jouent la montre

Restent les plaintes au pénal, déposées dès 1996. Le dossier a dormi à Caen pendant dix ans jusqu'au dépaysement de l'affaire à Paris en 2005. Mme Bertella-Geoffroy, juge d'instruction au pôle santé publique du tribunal de grande instance, a mis en examen cinq anciens directeurs d'établissement en 2006 et le Dr Raffaelli, médecin du travail de Valeo, en août 2007. Selon M^e Michel Ledoux, défenseur des victimes, les archives du Dr Raffaelli enregistrent 1130 victimes de l'amiante dont au moins 300 décès entre 1966 et 1996. Les attendus de la cour d'appel sont clairs : «[...] il n'a pas été pris dans l'établissement de mesures suffisantes, [...] alors que les dangers de l'exposition à l'amiante étaient connus, notamment dans le cercle médical.» En vérité, les industriels savaient tout, depuis les années 60, du risque d'asbestose, de cancer broncho-pulmonaire et de mésothéliome.

Ainsi naissent les tragédies qui dévastent des familles et des régions entières, comme le montre aussi en Italie, audience après audience, le procès Eternit qui se déroule depuis plus d'un an à Turin. Mêmes dénis de la réalité, mêmes stratégies de désinformation et mêmes résultats : dans la ville de Casale Monferrato, les victimes se comptent aussi par milliers.

Aujourd'hui, en Basse-Normandie, les friches industrielles sont toujours à l'abandon. La société Valeo a bien signé en avril 2009 un protocole d'accord avec le ministère de l'Ecologie sur la dépollution de quatre sites dont trois se trouvent dans l'Orne (Caligny, Saint-Clair-de-Halouze et Rocray), mais pour l'instant rien ne bouge. Trop compliqué ou trop cher ?

Selon M^e Ledoux, le dossier traîne : «Tous les ministres et tous les directeurs du Travail depuis vingt ans sont concernés. La juge d'instruction n'est pas en cause, mais elle travaille avec des bouts de ficelle. On essaie de nous avoir à l'usure. On joue la montre car dans cinq ans il n'y aura presque plus personne à la barre.» ■

Patrick HERMAN



M. C. GROUSSARD a perdu cinq parents.